

- Couleurs lozère /// n°50 /// octobre/novembre/décembre 2019

Transport et mobilité : où en est-on ?

Améliorer concrètement les déplacements au quotidien pour tous les citoyens et dans tous les territoires, telle est l'ambition de la Loi mobilités. L'État entend investir plus et mieux en faveur des transports, mais sénateurs et députés n'ont pas réussi à s'accorder avant l'été, renvoyant l'adoption du texte à la rentrée.

La loi doit simplifier l'exercice de la compétence mobilité par les collectivités territoriales, qui pourront mettre en place des solutions plus simples et mieux adaptées: covoiturage, autopartage, transport à la demande, et favoriser les déplacements des personnes handicapées. Il est temps, car le manque de solutions dans de nombreux territoires ruraux, dont la Lozère, entretient un sentiment d'oubli et d'isolement. L'urgence environnementale et climatique nous impose de changer nos comportements, et rapidement.

La Région Occitanie s'est battue pour que L'État prolonge la vie des trains de l'Aubrac (Clermont-Béziers) et le Cévenol (Clermont-Nîmes), deux lignes en sursis depuis près de vingt ans. Ce sont des liaisons indispensables à l'égalité et à l'accessibilité de notre territoire. Veillons à ce qu'elles ne retombent pas dans l'oubli, au gré des humeurs du gouvernement !

La ministre des transports a fait des promesses aux élus de la Région et du Département concernant la RN88, accès routier d'intérêt national, et sur la voie ferrée pour desservir Arcelor-Mittal à St Chély. A ce jour, rien ne figure dans ce projet de loi sur les mobilités ni les annexes. Encore une fois, des promesses qui ne se concrétisent jamais. Le désenclavement ferroviaire est indispensable au développement de la Lozère, tout comme l'axe routier RN88. Si l'État veut rétablir l'égalité des territoires en termes de mobilité et d'attractivité, il doit passer rapidement aux actes.

- Couleurs lozère /// n°49 /// juillet/août/septembre 2019

L'obsolescence programmée de nos services publics

Les services publics de proximité, rendus gratuitement aujourd'hui au citoyen, vont disparaître progressivement. En effet, la restructuration du réseau départemental des finances prévoit le transfert du Service des Impôts de St Chély à Mende, et l'absorption de sa Trésorerie par celle de Marvejols. C'est particulièrement cynique lorsque plus de 225 000€ de travaux ont été réalisés dans le bâtiment, à la demande même de la DDFIP ! Et ce n'est pas tout : la fermeture des trésoreries du Collet de Dèze et de La Canourgue est prévue pour 2021, avec une suppression de 37 emplois d'ici 2023.

En ce qui concerne nos petites écoles rurales, elles sont de nouveau mises à l'épreuve et menacées de fermeture, comme c'est le cas pour le collège de Sainte-Enimie à qui il manquerait 1 (oui, 1) seul élève pour maintenir la classe de 6^{ème} .

La dématérialisation des démarches administratives est une très bonne chose, cependant il est nécessaire que ce processus se fasse de façon accompagnée et progressive. Une numérisation trop rapide et inhumaine aura pour conséquence un accroissement rapide « d'exclus numériques », soit spécifiquement les retraités, les non-diplômés et les personnes à faible revenus, ainsi que les personnes en situation de handicap. Les Maisons de Services au Public (MSAP), dont le développement est fortement encouragé par l'État mais portées par les collectivités, ne peuvent se substituer aux services de l'État. M. Macron nous promet une MSAP par canton, encore faudrait-il qu'il honore le financement de celles qui existent déjà.

Nous sommes satisfaits en ce sens d'avoir voté à l'unanimité la motion pour la défense des services publics de proximité en assemblée départementale, mais ce ne sera pas suffisant et il faudra continuer de se battre.

- Couleurs lozère /// n°48 /// avril/mai/juin 2019

Une recette qui permettrait de baisser l'impôt foncier

Lors des Orientations Budgétaires 2019, la Présidente nous a annoncé une recette nouvelle de 5,7 millions d'€, issus de la péréquation horizontale, c'est-à-dire de la solidarité entre départements.

J'ai toujours défendu l'idée que le salut de nos recettes fiscales passait par cette péréquation horizontale, et non pas par la péréquation verticale de l'État vers les collectivités.

En effet, de 2012 à 2017 sous le gouvernement Hollande, les dotations du Département n'ont cessé de chuter.

Le principe de la péréquation horizontale est que l'on écrête une partie des recettes des départements les plus riches pour les redistribuer à ceux qui ont moins de revenus, et ce en fonction de critères définis.

En 2007, à l'Association des Départements de France, nous avons déjà obtenu cette péréquation qui nous avait permis de conforter considérablement nos recettes. Malheureusement en 2012, quelques parlementaires Présidents de Conseils Départementaux ont modifié les critères pour bénéficier de ce fond. Une dizaine de gros départements en sont devenus attributaires, ce qui a fait baisser notre recette de 5 millions d'€ car le volume distribué était le même. Aujourd'hui nous retrouvons cette recette par le biais des mêmes mécanismes, avec des critères qui nous sont favorables car liés au potentiel financier au km². Cette recette est une très bonne nouvelle.

En revanche en 2018 nous nous étions opposés à l'augmentation de l'impôt foncier de 16 % qui équivaut à une recette de 3 millions d'€, soit 3M€ de pouvoir d'achat en moins pour les Lozériens et ce, chaque année.

Au vu de cette recette nouvelle, j'ai proposé que l'on rende un peu de pouvoir d'achat aux Lozériens en baissant l'impôt foncier de 10 %, la différence étant affectée à des investissements nouveaux, notamment pour les communes.

- Couleurs lozère /// n°47 /// janvier/février/mars 2019

Cette promesse très populaire sur la taxe d'habitation

Le Président l'avait martelé durant sa campagne: il exonérerait 4 contribuables sur 5 de cet impôt soi-disant injuste, car variable selon les communes et basé sur une évaluation obsolète des valeurs locatives. La taxe d'habitation est un impôt local et dans 6 000 communes, il a été décidé de l'augmenter entre 2017 et 2018. Parallèlement, le gouvernement a promis une baisse de 30% de la taxe pour 80% des contribuables.. Au mieux la baisse était inférieure à 30%, au pire la taxe d'habitation a carrément augmenté pour certains, parfois jusqu'à 20 ou 30 %!

Selon un rapport d'information parlementaire de juillet, on compte 24 250 communes et 748 EPCI (intercommunalités) qui ont maintenu leur taux — et ont donc permis l'application d'une baisse de 30 %.

Dans 5 680 communes et 184 intercommunalités, ce taux a augmenté, parfois fortement. Les communes calculent la taxe d'habitation en se basant sur une valeur locative de référence, qui augmente chaque année. Les recettes de la taxe peuvent contribuer jusqu'à 40 % du budget d'une commune. On peut craindre le «flou» à venir, lorsque la suppression de la taxe d'habitation levée jusqu'ici par les communes sera remplacée par des dotations, sans contrôle possible.

L'échelon départemental pourrait être pris en étau, au milieu des communes et des régions, sur les questions de fiscalité. En effet, l'État français a annoncé la possibilité de redistribuer la part de recettes de la taxe foncière perçue jusqu'ici par les conseils départementaux directement

aux communes. Pour compenser ces mesures, des dotations publiques sont annoncées, équivalentes aux recettes. Seulement, ces dotations pourront être remises en cause à chaque Loi de Finance votée par l'Assemblée Nationale, maintenant ainsi les collectivités locales sous dépendance absolue !

- Couleurs lozère /// n°46 /// octobre/novembre/décembre 2018

Le pouvoir d'achat se dégrade malgré l'embellie économique

Les éléments économiques sont alarmants, avec la diminution de la croissance qui oblige le Gouvernement à revoir à la baisse ses prévisions. Ainsi les déficits vont se creuser car l'Élysée n'a théorisé leur diminution que sur le maintien de la croissance. Tant la Banque de France que l'INSEE indiquent un ralentissement et une baisse de la consommation des ménages.

Avec un portefeuille rétréci, les Français sont excédés par les effets d'annonce du gouvernement qui tente de masquer la réalité du matraquage fiscal. Malgré l'embellie économique existante, le Gouvernement ne s'est absolument pas employé à baisser sa dépense publique qui continue de progresser.

On peut également déplorer le nouveau coup de massue budgétaire donnée aux Chambres de Commerce et d'Industrie. En référence aux 400 millions de recettes de l'État qui vont s'envoler d'ici 2022, cela placera brutalement les CCI dans le champ concurrentiel en menaçant leurs existences et au détriment des collectivités locales, alors qu'elles sont au service des entreprises pour la création, la reprise ou le conseil aux entrepreneurs.

Si ce désengagement de l'État dans les CCI serait compensé pour les entreprises par une baisse de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), ce serait désastreux et en totale contradiction avec les annonces du Gouvernement devant le Sénat : réaliser des économies en se désengageant des CCI déjà exsangues ; faire supporter aux collectivités locales la compensation du désengagement de l'État et réaliser à bon compte un allègement de la fiscalité des entreprises ; punir une nouvelle fois les collectivités locales en leur imposant ce nouveau transfert de charges qui amputent à la fois leur autonomie fiscale et financière...

- Couleurs lozère /// n°45 /// juillet/août/septembre 2018

Une recentralisation du pouvoir

Au niveau départemental, 16 % d'augmentation de la taxe foncière votée par la majorité actuelle au budget du Conseil Départemental, c'est 2,8 M€ de recettes prélevées sur le contribuable lozérien, soit 2,8m€ de pouvoir d'achat en moins en Lozère chaque année.

Au niveau régional, le budget soi-disant « offensif » de Carole Delga va à l'encontre d'une gestion financière maîtrisée (+29,6 % en dépenses de fonctionnement, augmentation de la dette de 16 % et un autofinancement en recul de -18%).

Au niveau national, nous assistons à un florilège d'augmentations en tous genres et à tous vents: CSG, essence, électricité, taxe inondation, etc.. personne n'y échappe.

L'État asphyxie petit à petit l'autonomie financière des collectivités locales, et c'est clairement une recentralisation du pouvoir par les moyens financiers. Essayer de trouver des solutions au niveau local en imposant nos administrés, c'est donner raison à l'État. Il ne faut pas se laisser bernier par des coups médiatiques ou des campagnes massives de communication à outrance, alors que les résultats concrets sont absents ou se font attendre.

Nous avons déjà alerté à maintes reprises sur les retards de paiements des projets cofinancés par

la Région, et qui mettent à mal notre gestion locale – alors que nous avons toujours été bons élèves.. mais sans récompense. Bien au contraire, il semblerait que les bons élèves soient désormais systématiquement punis. Il serait grand temps de monter à l'offensive au niveau national pour défendre les entités que sont les départements, au lieu de courber l'échine et prendre la vague comme elle vient.

- Couleurs lozère /// n°44 /// avril/mai/juin 2018

Le secteur médico-social

Depuis de nombreuses années, la Lozère a tout mis en œuvre pour devenir une terre d'accueil pour les personnes handicapées. Elle possède un savoir-faire et une prise en charge que le Conseil Départemental soutient chaque année.

Concernant l'aide au handicap, la Lozère se distingue par un taux de bénéficiaires le + élevé au plan national : 15,2 pour 1 000 habitants. Elle doit conserver cette spécificité, qui s'appuie à la fois sur la qualité des savoir-faire et un accueil humain dans un environnement adapté, davantage intégré à la vie locale qu'en milieu urbain. Ses établissements offrent des infrastructures de grande qualité, bénéficiant depuis toujours de l'appui du Conseil Départemental. Le secteur du handicap représente un domaine économique essentiel avec des enjeux considérables en termes d'emplois ; et le schéma des solidarités a pour vocation de conforter ce secteur, permettant de proposer un accueil performant.

Concernant les EHPAD, ils sont soumis depuis janvier 2017 à de nouvelles règles visant à converger d'ici 2023 les dotations entre privé et public. Environ 728 000 personnes vivent en EHPAD en France, avec un coût qui varie nettement selon le type de structure et sa localisation, une inégalité qui reflète celle de l'immobilier. Pour une moyenne nationale de 98 places pour 1 000 personnes, le taux d'équipement est de 171 sur 1 000 en Lozère. La population vieillissante ne va cesser de croître dans les prochaines années, et compte tenu de l'isolement en Lozère il est difficile de maintenir ces personnes à domicile.

Ainsi, on ne peut que se féliciter de l'unité au sein du Conseil Départemental lors de la signature en février de la motion commune sur l'avenir de l'EHPAD d'Auroux dans le projet de fusion avec Langogne et Luc, et de l'avance qui a été allouée.

- Couleurs lozère /// n°43 /// janvier/février/mars 2018

La hausse de la CSG est injuste

Depuis le 1er janvier de cette nouvelle année, les retraités seront taxés un peu plus, sauf pour ceux dont la retraite n'excède pas 1 200€/mois pour ceux qui ont moins de 65 ans, et 1 400€ pour ceux qui ont plus de 65 ans. Même si 8 millions de personnes sont sous ce seuil, environ 60 % des retraités sont concernés par cette augmentation. La hausse de la CSG de 1,7 point – soit de 6,6 % à 8,3 % - équivaut à une augmentation d'impôt de 25%. Contrairement à ce qui est affirmé, la baisse de la taxe d'habitation ne compensera que très partiellement cette hausse. Comme le souligne le Rapporteur Général de la Commission des Finances, en 2018, seuls 600 000 retraités seraient intégralement compensés et 3,9 millions compensés partiellement ; alors qu'aucune revalorisation des pensions de retraite n'a eu lieu depuis 3 ans.

Faute de réelles économies dans le secteur public, le gouvernement est contraint à une hausse de la fiscalité sur les ménages et les entreprises. L'augmentation de la CSG sans compensation intégrale pour les agriculteurs et les indépendants, notamment les

commerçants de proximité, va aggraver la crise agricole et la désertification commerciale de la France rurale. Contre toute attente, le gouvernement se voit même dans l'obligation d'alourdir le coût du travail. La réforme du CICE en 2 temps va conduire à une hausse fiscale de plus de 3 milliards d'€ pour les entreprises, via la diminution d'1 point du taux du CICE.

Rappelons que récemment, le cabinet KPMG établissait le coût moyen d'une place en EHPAD à 1 857€/mois, un montant bien supérieur au seuil des 1 200€ fixé par le gouvernement...Le Groupe Droite, Centre et Indépendants, toujours vigilant quant aux décisions économiques de la majorité, souhaite à tous les Lozériens une très bonne et prospère année 2018.